

BULLETIN MUNICIPAL

COMMUNE DE

GROSMAGNY



SOMMAIRE

- Le mot du Maire
- Travaux réalisés
- Le budget
- Chiffres et statistiques
- Le centre du village
- Une résidence pour les aînés
- Des chemins d'art
- La piscine rénovée
- État civil
- Histoire de calvaire
- Il y a cent ans

apparaissent spontanément de nombreuses ... bouteilles vides, qui plus est, de tailles et de couleurs différentes, sur les unes, on peut lire : bière, sur d'autres : pastis, whisky, vodka. Certain jour, on peut en trouver comme cela des dizaines.

On peut également découvrir des graffitis sur la porte de l'église ou sur les piliers de l'auvent ou même encore des tuyaux d'eau pluviale écrasés.

Avouez que ces faits sont troublants.

Sachant que de nombreux jeunes gens (bien sous tout rapport, je tiens à le préciser) se retrouvent fréquemment à cet endroit, je leur ai demandé s'ils n'avaient rien remarqué d'étrange quand ils sont là. Hé bien, non ! même eux n'ont rien vu... c'est vraiment très troublant.

Et voilà que le phénomène se reproduit exactement de la même manière en d'autres lieux du village. Parlons par exemple de l'abri-bus : nos jeunes gens s'y réunissent, là aussi, fréquemment, surtout le soir pendant les vacances. Leurs rires et leurs cris ravissent d'ailleurs de joie les habitants du centre surtout quand, tard dans la nuit, nos jeunes gens enfourchent leurs deux roues pour faire une petite course autour du rond-point ou se mettent à taper dans le ballon au milieu des prés à la lumière des réverbères.

Hé bien, on n'ose à peine le croire, malgré leur présence fréquente, ils n'ont rien remarqué qui puisse expliquer la présence des bouteilles vides autour de l'abri-bus, ni d'ailleurs l'apparition des graffitis, pas plus, non plus, que la casse de la vitre de l'abri-bus.

C'est la même chose au centre de loisirs. Là on aurait pu espérer que les bouteilles vides apparaîtraient dans le container à verre. Hé bien, non ! c'est au milieu des vergers ou dans le hangar que se produit le phénomène. Même chose encore dans la forêt de la Chaume ou près du « château d'eau » : toujours ces fameuses bouteilles et personne n'a rien vu et rien entendu. Il ne reste plus qu'à ramasser en espérant (sans illusions) que ce sera la dernière fois.

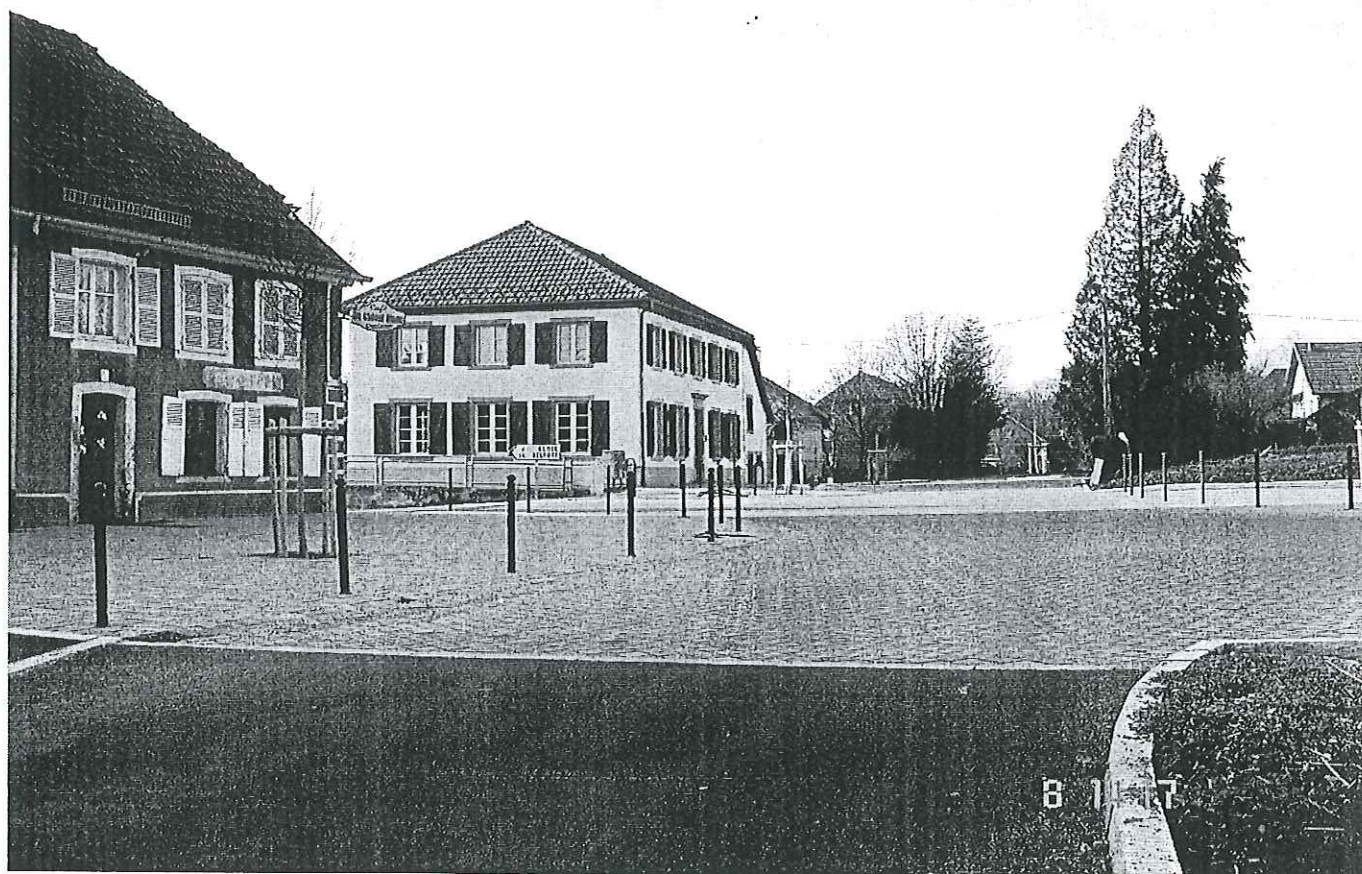
Devant l'ampleur du problème et sa répétition, je me suis rendu à la gendarmerie où j'ai déposé une plainte. Mais, c'est bien connu, les gendarmes ne peuvent lutter que contre les phénomènes rationnels ; dans ce cas précis, on touche à l'irrationnel et les gendarmes, prudents, mettent assurément un grand empressement à réfléchir à la manière d'aborder l'enquête.

Quoi qu'il en soit, chers concitoyens, c'est à vous que je fais appel, plus précisément aux parents de nos jeunes gens car je pense qu'ils sont les seuls à pouvoir nous aider à apporter un début d'explication ; demandez-leur que lors de leur présence dans les endroits « sensibles » ils ouvrent l'œil, qu'ils observent. Le moindre indice peut être précieux.

Je sais pouvoir compter sur eux, sur leur clairvoyance, leur franchise, leur sens des responsabilités, en un mot, sur leur intelligence surtout s'ils sont conscients que leur action peut être utile à la société.

Et si, par bonheur, nos jeunes pouvaient trouver la solution, peut-être pourrions nous ajouter un paragraphe au registre des miracles.

Bonne année 2005 !



REALISATION & PRINCIPALES DEPENSES 2004

TRAVAUX D'AMENAGEMENT DU GIRATOIRE

* SCREG / EST (solde)	11674.54 €
* OBRECHT.sarl Abri-bus & Transfo EDF	11780.60 €
* BARBOTTI .J M Zinguerie Abri-bus	1513.20 €
* GILLET Francois plantations / engazonnement	4059.64 €
* CABINET CLERGET Relevé parcellaire définitif	1500.98 €
* ETUDE Me BIDAUX Solde achat de terrains	31900 €
* ROY Bernard Coordination prévention/sécurité	568 €
* DDE Marquage giratoire	661.02 €
Déviation eaux pluviales accès giratoire	400 €

AMENAGEMENT CENTRE DU VILLAGE

* URBAM Etudes centre du village	19523.70 €
* EST REPUBLICAIN Avis d'appel d'offres travaux	469.43 €
* MONITEUR	1057.26 €
* COLAS/EST Travaux public	116090.87 €
* SIAGEP Enfouissement de réseaux	31643.94 €

N.B. : nous tenons à préciser que le coût des travaux d'aménagement devant le café « Chez Cocoye » a été pris en charge par le café pour la partie dont il est propriétaire.

ENTRETIEN DES VOIES & RESEAUX

* DI BIAGIO. Ph Déneigement janvier/2004	3375.11 €
* DEMUTELEC entretien éclairage public	470.70 €
* DDE pose de stop rue de la colidaine & des genets	690 €
* DDE Réparation émulsion sur rue communale	7755 €
* DDE Travaux rue du Breucho	2620 €
* DDE Marquage au sol des voies communales	322.50 €
* Entreprise TP. PIOT . GROSMAGNY Aménagement du chemin des ROYERS	16825.20 €

ACQUISITION DE TERRAIN RUE DU BREUCHOT

* Notaires Associes	8401.02 €
* PUCHE Henri (Bornage)	1711.55 €

ACHAT DE MATERIEL ROULANT

• LACOUR. MOTOCULTURE	
• Turbine à Neige	2800 €

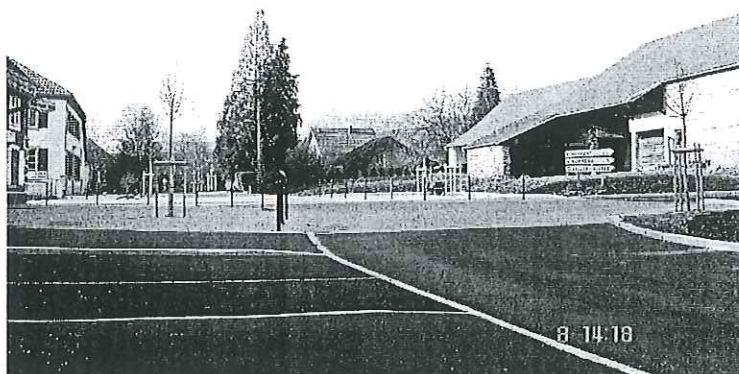
SUBVENTIONS 2004

Concernant les travaux de réalisation du giratoire ,diverses subventions on été obtenues

* CONSEIL GENERAL	9779 €
* FEOGA	135618 €
* EDF	7700 €

Prévisions * 2005 *

Poursuite par tranches des travaux d'aménagement du centre du village, en fonction des Possibilités budgétaires et des accords de subventions





BUDGET 2004

Section de Fonctionnement.

Dépenses

➤ charges à caractère général	60 730
➤ charges de personnel	29 995
➤ autres charges de gestion courante	40 214
➤ charges financières	16 500
➤ dépenses imprévues	3 832
➤ virement à la section d'investissement	20 000

Total Dépenses *171 271 €*

Recettes

➤ vente de produits	6 950
➤ impôts et taxes	74 496
➤ dotations, participations	89 711
➤ autres produits de gestion courante	114

Total Recettes *171 271 €*

Section d'Investissement

Dépenses

➤ dépenses d'équipement	687 022.15
➤ remboursement d'emprunts	475 500.00

Total Dépenses *1 162 522.15 €*

Recettes

➤ résultat antérieur reporté	322 438.89
➤ subventions d'équipement	464 097.00
➤ dotations, fonds et réserves	22 011.00
➤ affectation en réserves	51 797.74
➤ emprunt	282 177.52
➤ virement de la section de fonctionnement	20 000.00

Total Recettes *1 162 522.15 €*

STATISTIQUES FINANCIERES 2004

Pour l'ensemble de ces calculs, il a été pris en compte une population de 490 habitants.

Les différents pourcentages des quatre taxes
qui composent les impositions directes

COMMUNES	T. Habitation	Foncier bâti	F. non bâti	T.professionnelle
Grosmagny	7.34	8.36	45.15	9.90
Belfort	16.47	18.63	81.21	17.21
Eloie	10.40	16.10	46.12	17.21
Etueffont	7.26	12.30	48.03	5.95
Petitmagny	7.78	9.33	65.40	7.03
Rougegoutte	8.87	8.62	43.32	15.80
Moyenne départementale	11.98	13.86	38.82	9.72

Ces quatre taxes, suivant les communes, n'apportent pas la même somme
au budget, ni le même pourcentage des impositions directes
(montants exprimés en euros)

Taxes	Rappel des taux à Grosmagny	Apport au budget communal	Pourcentage des impositions directes
Taxe d'Habitation	7.34	29 624	48.95
Foncier bâti	8.36	19 337	31.95
Foncier non bâti	45.15	5 328	8.80
Taxe professionnelle	9.90	6 227	10.30
Totaux : 60 516 €			
= somme des impôts payés par les Grosmagniens à la commune			

Des hauts et des bas dans les taux des communes du département

Taxes	+ basse	+ haute	Rappel Grosmagny
Taxe d'habitation	3.43 Bourogne	16.47 Belfort	7.34
Foncier bâti	2.48 Felon	18.63 Belfort	8.36
Foncier non bâti	7.93 Cravanche	99.03 Méziré	45.15
Taxe professionnelle	3.73 Felon	22.41 Leval	9.90

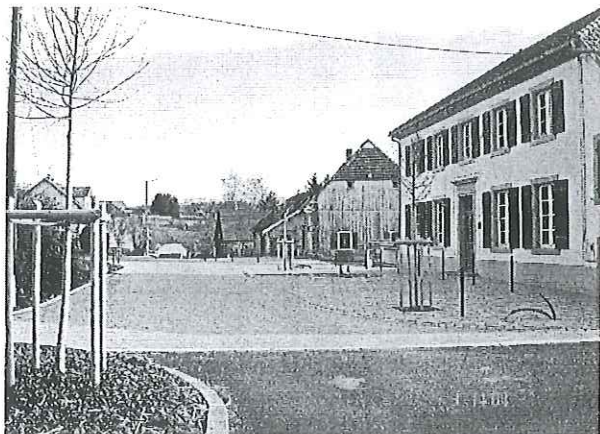
Les différents pourcentages de répartition des impositions directes

Taxes	+ petit	Moyenne	+ grand	Rappel Grosmagny
Taxe d'habitation	8.72 Froidefontaine	47.18	66.95 Felon	48.95
Foncier bâti	8.98 Recouvrance	48.24	79.26 Bessoncourt	31.95
Foncier non bâti	0.27 Cravanche	1.63	67.76 Lamadeleine	8.80
Taxe professionnelle	0.00 Bourg sous Chatelet	2.95	73.33 Froidefontaine	10.30

On aperçoit, à la lecture de ces tableaux, une grande disparité des situations par rapport aux taux d'imposition et à la répartition des montants. La plus importante est la situation des communes au regard de la taxe professionnelle

Communes	Base imposition population	Population	Produits attendus
Chatenois les Forges	870.84	2 733	274 414
Montreux-Château	1 021.17	992	115 178
Froidefontaine	2 410.20	451	101 635
Grosmagny	128.37	490	6 227
Lamadeleine	35.29	34	84
Riervescemont	10.00	50	45
Bourg ss Chatelet	0.00	128	0

EFFORT FISCAL		POTENTIEL FISCAL		
Classement	Communes	Classement	Communes	Potentiel fiscal par habitant
1	Lamadeleine	1	Argièsans	1 828
2	Riervescemont	2	Botans	1 680
3	Belfort	3	Bessoncourt	1 535
15	Grosmagny	72	Grosmagny	242
100	Croix	100	Lepuix Neuf	861
101	St Dizier l'Evêque	101	Grosne	181
102	Bourogne	102	Fontenelle	161



LE CENTRE DU VILLAGE

Dans le précédent bulletin municipal, nous vous avons fait part des difficultés que nous rencontrons pour boucler le financement des travaux d'aménagement du centre du village.

Nous étions à l'époque, dans l'attente d'une décision d'attribution de fonds F.E.O.G.A. (fonds européens), la décision définitive devant nous être notifiée au cours du printemps 2004.

Aujourd'hui, soit un an plus tard, nous en sommes toujours au même point. Nous attendons encore et toujours cette fameuse décision qui « devrait » nous être notifiée durant le printemps... 2005.

Entre-temps, nous avons réorienté le dossier vers d'autres possibilités de financement :

- ❖ Une demande a été faite dans le cadre de la dotation globale d'équipement (D.G.E.). Nous avons obtenu 35 932 €
- ❖ Une autre demande a été déposée directement au ministère de l'intérieur, auprès de M. SARKOZY à l'initiative du sénateur DREYFUS-SCHMIDT, auquel avait bien voulu se joindre notre député. La demande portait sur 150 000 € ; nous avons finalement obtenu 45 000 €

Sachant que le montant de la subvention FEOGA promise était de 381 000 €, nous sommes encore loin du compte.

Malgré ces complications, nous n'avons pas baissé les bras. Une rencontre récente avec le préfet du Territoire de Belfort et avec le préfet de Région nous permet de retrouver un peu d'optimisme.

D'autre part, les contacts que nous avons avec le Conseil général sont favorables. Celui-ci serait en effet prêt à compenser une partie du manque à gagner lié à l'absence de FEOGA.

Quoi qu'il en soit, les travaux de la tranche ferme sont quasiment terminés, seules restent quelques finitions dont les plus importantes sont la pose des candélabres ainsi que l'aménagement autour du monument.

Les travaux ont pu vous paraître longs ; ils l'ont été en effet, mais vous avez pu juger de leur ampleur. C'est tout le centre du village qui a été remodelé et, par là même, la circulation et les accès à la mairie et aux écoles.

Nous sommes conscients des difficultés que les parents ont pu rencontrer et comprenons volontiers les quelques manifestations de lassitude et d'exaspération exprimées çà et là.

La réalisation de tels travaux génère inévitablement un certain nombre de contraintes malheureusement incontournables.

Enfin, le résultat est là et les différents commentaires qui nous sont rapportés sont, presque à l'unanimité, positifs.

Le premier objectif qui était l'amélioration de la sécurité au carrefour et à proximité de l'école, ce premier objectif est atteint mais, la sécurité n'est pas uniquement liée aux infrastructures, elle est aussi et surtout directement proportionnelle à l'attitude des usagers. Aussi, un peu de discipline, le respect du Code de la route, le stationnement autre qu'anarchique, le fait de faire cent mètres à pied, sont autant de petites choses qui ne dépendent que de vous et qui, si elles étaient respectées, contribueraient à rendre ce centre plus sûr encore.

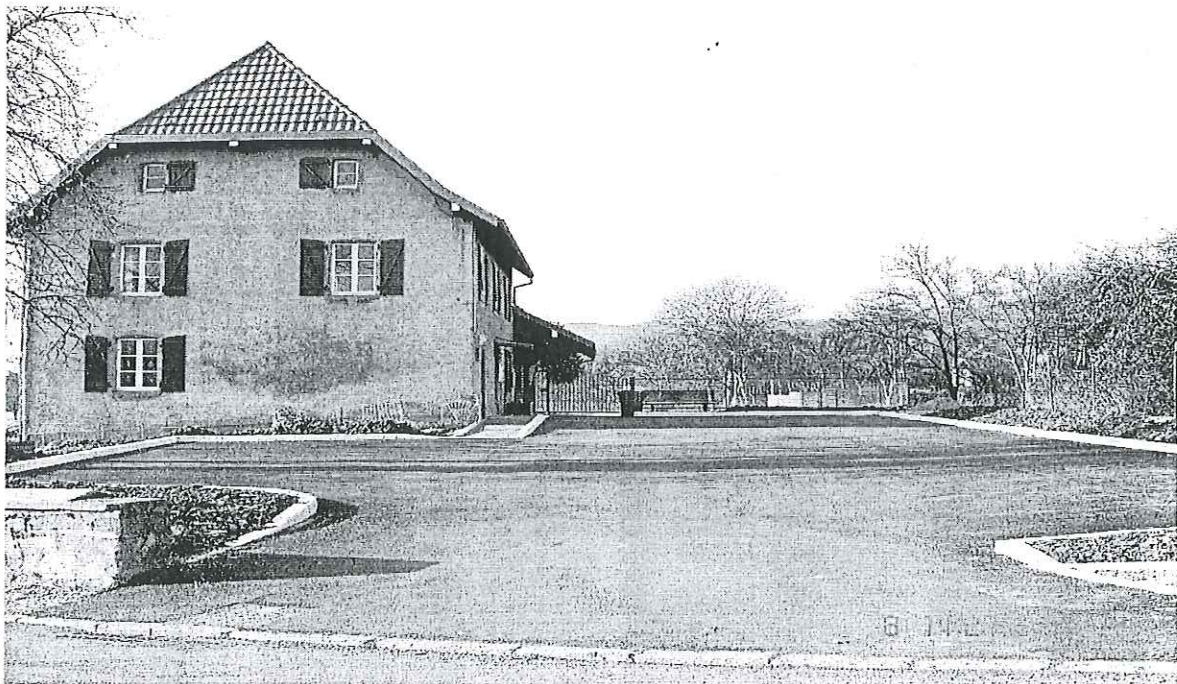


Les marchés de travaux prévoyaient deux tranches : une tranche ferme (celle qui se termine) et une tranche conditionnelle.

Nous avons un an pour concrétiser la commande de cette tranche conditionnelle. Celle-ci consiste en l'aménagement des abords de l'église ainsi que la réalisation de cheminements piétonniers jusqu'au centre de loisirs.

Cette tranche est évidemment directement liée à l'obtention des subventions dont nous avons parlé.

Ce serait pour nous une grande frustration si, dans quelques mois, nous devons faire le constat qu'il est impossible de passer commande de ces travaux ; aussi, nous ferons tout ce qui nous sera possible afin d'éviter une telle issue.



UNE RESIDENCE POUR LES AÎNES

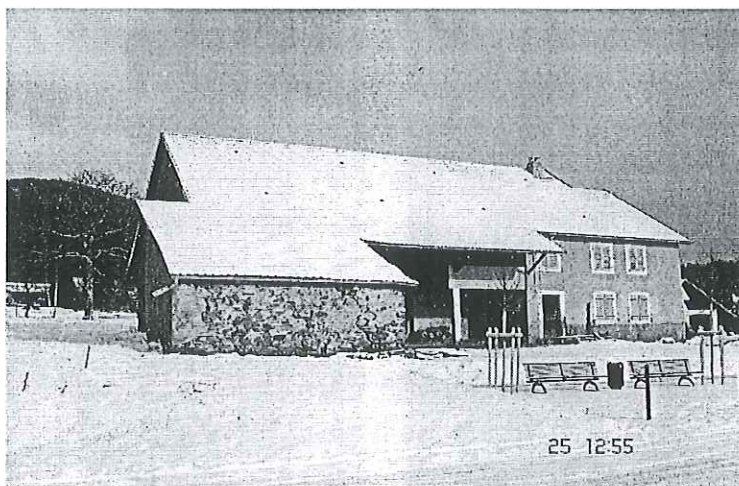


A voir notre village aujourd'hui, on a peine à imaginer qu'il y a peu de temps, une quarantaine d'années tout au plus, de nombreuses fermes y étaient encore en activité. Il y était même banal d'y croiser des attelages tirant les voitures de foin, de bois ou de légumes.

En face de la Mairie, par exemple, il y avait chez René LHOMME. René et Hortense avaient été agriculteurs toute leur vie, vivant des produits de leur ferme et des revenus que René tirait d'une autre activité puisqu'il était aussi cordonnier.

Leur ferme était certainement très ancienne ; nous y retrouvons les caractères architecturaux d'une génération d'habitation dont il ne subsiste que quelques

exemplaires :
au rez de
disposées
sur le pignon,
au Sud, un
débouchant
sans cloison
cuisine
l'origine, une
cuisine
directement



trois pièces
chaussée,
côte à côte
une entrée
couloir
directement
sur une
centrale. A
porte dans la
débouchait
dans le

pignon. Une grande pièce sur l'avant dont le mur extérieur côté pignon est décalé par rapport au reste du pignon. Une petite pièce donnant sur l'arrière.

Cette maison avait été remaniée de façon très importante, transformée, réhaussée, modernisée. Ce fut sans aucun doute, pendant un temps, une des plus belles installations agricoles du village.

René et Hortense furent les derniers à atteler une paire de vaches, nombreux sommes-nous à nous en souvenir.

René est décédé en 1984. Hortense lui survivra jusqu'en janvier 2002.

C'est par délibération en date du 4 juin 2002 que le Conseil municipal autorisait l'achat de la ferme Lhomme par la commune. Ce qui fut fait quelques temps plus tard au prix de 115 000 €, montant de l'estimation fournie par le service des Domaines. Le terrain ainsi acquis par la commune avait une superficie de 28 a 83 ca.

Lors de la transaction, il avait été convenu avec les héritiers Lhomme qu'une petite bande de terrain serait cédée à Alain et Claudine Spenlihauser, en bordure de leur propriété.

Cet engagement fut rendu effectif par délibération en date du 10 décembre 2002. La commune a donc cédé 2 a 79 ca.

Qu'allait-on faire de cette maison ?

Une première option avait été de la louer en attendant un projet définitif que l'on situait dans les 4 à 5 années. Cette option nécessitait que la maison soit « louable ». Or, il s'avéra très vite que tel n'était pas le cas.

Il aurait fallu investir beaucoup pour refaire les planchers, créer une salle de bains, installer un mode de chauffage, refaire l'installation électrique, refaire l'ensemble des papiers peints et peintures.

L'idée fut donc abandonnée ; ceci d'autant plus facilement qu'un projet intéressant était étudié par le Conseil municipal : celui de créer dans cette maison, une résidence pour des aînés.

Un groupe de travail fut donc créé afin d'étudier ce projet et contact fut pris avec l'Office départemental d'H.L.M. du Territoire de Belfort

Plusieurs réunions de travail ont donc eu lieu en Mairie avec l'Office, réunions auxquelles ont participé la directrice de la maison de retraite de Giromagny, le directeur des personnes âgées au Conseil général, le directeur de la maison des aînés des quatre As.

Parallèlement, la communauté de communes du pays sous-vosgien prenait la compétence « 3^{ème} âge » et donnait son accord pour une participation et une prise en charge de l'animation nécessaire de la future structure.

Un regret : deux experts ont visité la maison et ont rendu un avis négatif concernant la possibilité de la conserver et de l'aménager conformément à notre projet ; la structure des murs, l'agencement, l'état général sont tels que vouloir conserver à tout prix cette bâtisse serait une folie financière.

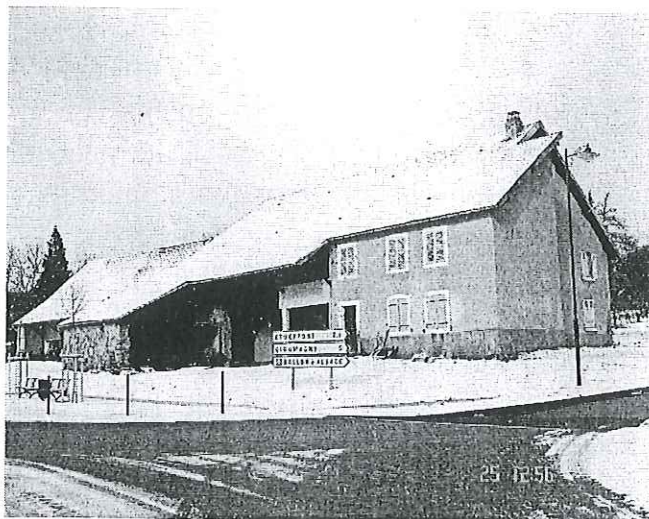
Les grandes lignes du projet peuvent être résumées ainsi :

- o Construction d'une douzaine de petits logements réservés en priorité aux aînés et réfléchis pour ce type d'utilisateurs
- o Pas de médicalisation ni de surveillance permanente, pas de personnel spécialisé
- o Présence d'une salle commune pour réunions et animations diverses. Salle et animations prises en charge par la communauté de communes.
- o Possibilités de jardinets.

Le cabinet d'architecture « Itinéraires Architecture » a été désigné pour concrétiser tout ceci et une ébauche nous a déjà été présentée. C'est un premier jet qui nous sert de base de travail et qui va évoluer.

Bien des choses restent à être précisées mais, néanmoins, nous pensons qu'il est possible que le début de la construction puisse avoir lieu cette année.

En tout état de cause, cette future résidence viendra compléter la mutation du centre du village.



Les chemins d'ART du pays SOUS-VOSGIEN



Le projet communautaire voté en 1998 définissait les axes de développement de la communauté. Les services à la population figuraient au premier rang de ceux-ci et la création rapide de l'EISCAE –Espace Intercommunal Social Culturel Associatif Economique- confirmait la volonté des élus de développer à la campagne, des services jusque-là réservés à la ville : médiathèque, halte-garderie, forum jeunes, point d'accueil social, centre de loisirs sans hébergement, crèche familiale, salle de spectacles, aussi bien dans les locaux même de l'EISCAE que dans les antennes décentralisées des différentes communes.

Le projet des chemins d'art, rebaptisé « sous la ligne bleue » se situe dans le droit fil de ces options. Il se veut culturel et structurant.

Ces chemins structureront les paysages et les activités des hommes, ils permettront évidemment les déplacements de village à village, mais aussi le développement du tourisme.

La création de ce réseau de chemins aura un effet sur l'offre de service, d'activité et d'animation de l'ensemble du secteur sous-vosgien.

Avec les chemins d'art, la communauté décide aujourd'hui de s'engager dans un projet artistique et culturel de qualité. Pour cela, elle a décidé de constituer, au fil des éditions de la manifestation, un patrimoine d'œuvres contemporaines dans les différentes communes de la CCPSV ; chaque année, la CCPSV se portera acquéreur de deux ou trois œuvres.

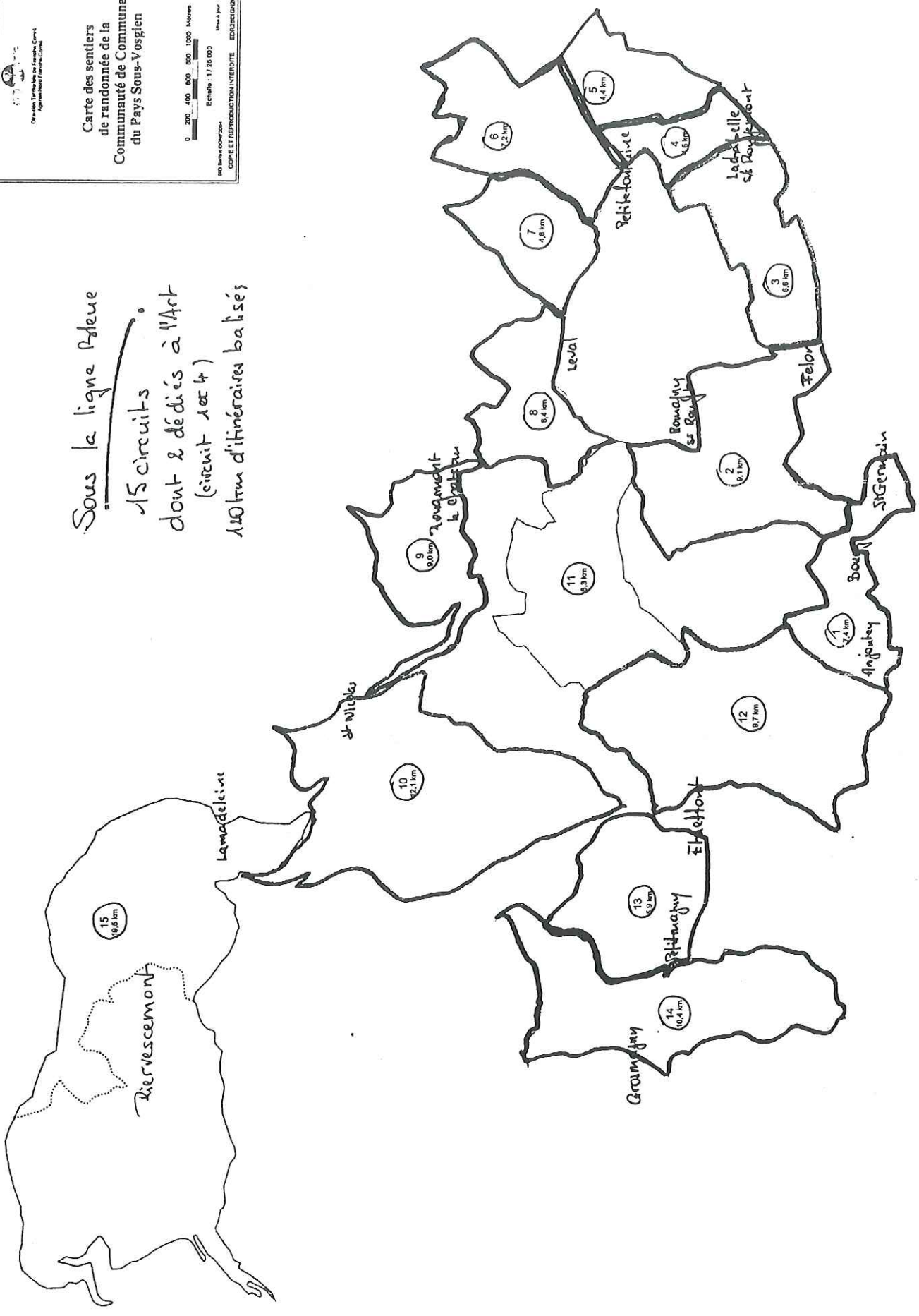
Parallèlement, des ateliers d'écriture seront organisés dans les villages. Les habitants seront invités à écrire sur le thème du lieu et leurs écrits seront présentés sur des stèles posées sur les chemins en alternance avec les œuvres plastiques.

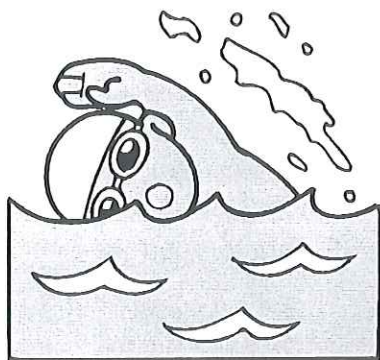
Dès juin 2005, un ensemble de 15 circuits représentant 120 km de chemins auront été « balisés » ; le recensement de ces circuits et l'inventaire des sites remarquables de chacune des communes traversées a été réalisé par l'O.N.F. à partir des informations fournies par les maires des communes.

La plupart des chemins existent : certains sont à réouvrir, d'autres à aménager, d'autres enfin sont à créer. Ces aménagements se réaliseront selon un plan pluriannuel d'investissement sur des secteurs restreints (5 communes pour l'année 2004).

L'intégralité des circuits sera présentée dans un topo-guide ; celui-ci indiquera la longueur des circuits, leurs caractéristiques, les sites remarquables des communes traversées. Ces informations et d'autres plus détaillées seront également disponibles sur internet.

Sous la ligne bleue
 15 circuits
 dont 2 dédiés à l'Art
 (circuit 1 et 4)
 140 km d'itinéraires balisés





LA PISCINE RÉNOVÉE

C'est par délibération en date du 22 janvier 1978 que la commune de GROSMAIGNY décide de son adhésion au Syndicat de Gestion de la Piscine d'Etueffont.

Initialement proposée à la commune de Giromagny qui avait refusé son implantation, la piscine destinée au Nord du département sera donc construite à ETUEFFONT. L'implantation dans cette commune faisant même bénéficier son financement d'une subvention exceptionnelle de l'Etat de 50 % au titre des communes fusionnées.

Le Conseil général pour sa part, décide de soutenir le projet de manière exceptionnelle, en subventionnant la construction à hauteur de 80 %.

La piscine est donc propriété de la commune d'Etueffont.

Pour sa gestion, il est décidé de créer un syndicat qui portera le nom de « Syndicat Mixte de Gestion de la Piscine d'Etueffont ». Ce syndicat est autorisé par arrêté du préfet en date du 12 avril 1979.

26 communes le constituent ainsi que le Conseil général. La participation des communes au syndicat est fixée à 10 F par an et par habitant ; celle du Conseil général est égale à celle des communes.

En d'autres termes, cela signifie que le Conseil général prend à sa charge la moitié des charges de fonctionnement de la piscine. Il est donc important de souligner la forte implication de l'assemblée départementale dans la construction et la gestion de cet équipement.

Notre piscine a donc 25 ans et il ne viendrait à personne l'idée de contester son utilité.

Depuis sa mise en service, 1 300 000 entrées y ont été enregistrées. Tous les élèves de nos écoles ont pu y être accueillis grâce à l'organisation de transports spécifiques et chacun d'eux a pu y apprendre à nager.

C'est aussi un équipement de loisirs fondamental du Pays sous-vosgien.

Les installations d'une piscine nécessitent des travaux d'entretien et de maintenance importants ; en 25 années, le Syndicat n'a eu de cesse de toujours faire en sorte de maintenir la totalité de l'équipement dans le meilleur état possible.

Malgré cela, les installations actuelles ne permettent plus d'assurer un service public optimum répondant aux normes actuelles, tant en ce qui concerne l'accueil des usagers qu'en ce qui concerne les conditions d'hygiène et sécurité.

Afin d'éviter le risque de fermeture, il fallait rénover ; c'est la décision qu'a donc prise le Syndicat. Mais, préalablement au lancement des travaux, il s'est avéré nécessaire de modifier les conditions de gestion de la piscine. Ainsi, la commune d'Etueffont, jusqu'alors propriétaire, a cédé pour l'euro symbolique l'ensemble de la propriété au Syndicat ; le Conseil général jusqu'alors membre du Syndicat, a du quitter le Syndicat. Par ailleurs, une convention sera signée entre le Syndicat et le Conseil général afin de formaliser la participation de celui-ci, toujours à hauteur de 50 % dans la gestion du Syndicat.

La procédure de lancement des travaux a donc commencé en 2004, les travaux auront lieu en 2005.

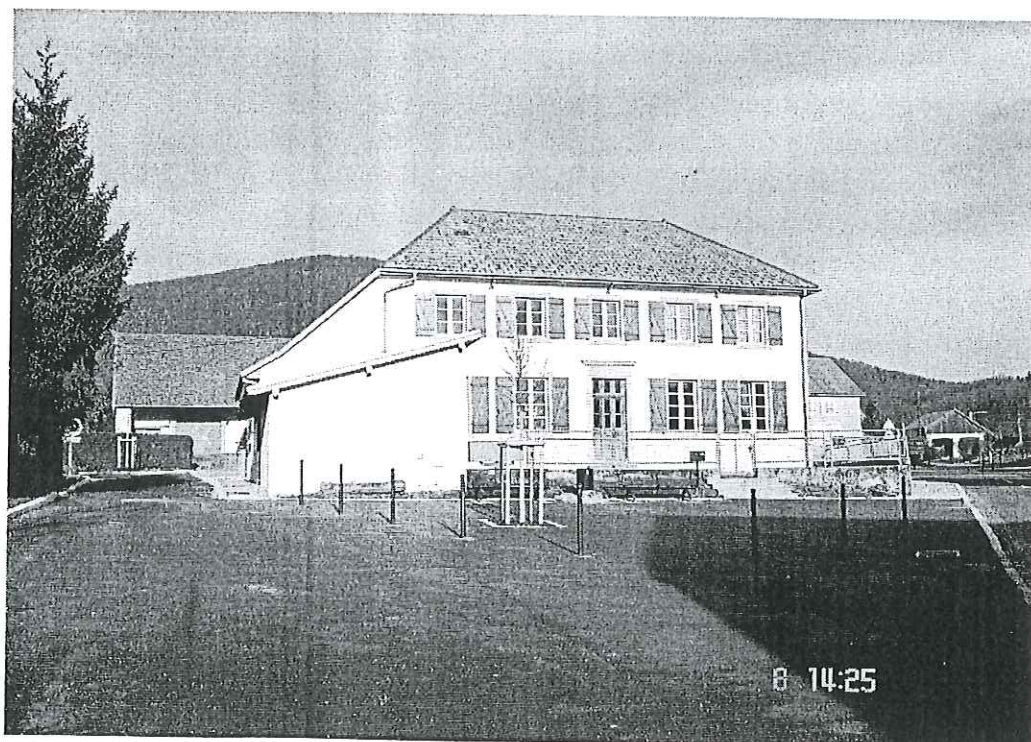
Le plan prévisionnel de financement s'établit comme suit :

<u>Dépenses</u> H.T.	1 948 000 €
<u>Recettes</u> - aides publiques :	1 190 914 €
- auto-financement :	757 085 €

C'est évidemment un effort important demandé aux communes membres du Syndicat qui verront les participations piscine doubler pendant deux ans.

Grosmagny a donc déjà versé en 2004 une somme de 3 500 € pour les travaux et devrait verser en 2005, une somme à peu près similaire ; celles-ci venant s'ajouter aux participations de 3 500 € annuelles versées pour le fonctionnement.

Dans quelques mois, notre piscine sera à nouveau opérationnelle pour les 25 prochaines années.... souhaitons le !



HISTOIRE DE CALVAIRE

Les travaux au centre du village ont donné lieu au déplacement du calvaire situé devant l'école.

Beaucoup se demandaient d'où venait ce « crucifix ». Les archives de la paroisse nous donnent la réponse. Voici la transcription faite par Jean JACQUOT, du récit de l'inauguration de ce calvaire, le 31 octobre 1875.

« Le 31 octobre 1875, dimanche, veille de la fête de tous les Saints, la paroisse de Grosmagny a eu son jour de fête après avoir célébré le jubilé à la satisfaction de tous les paroissiens. Le conseil municipal a pensé qu'une si belle mission prêchée par le révérend père Peltier de la compagnie de Jésus demandait tout naturellement à être couronnée par un monument destiné à en perpétuer le souvenir. Tel était le vœu de toute la paroisse, et si la croix n'a pas été plantée avant le départ du missionnaire, c'est qu'on voulait un ex voto vraiment monumental qui fût à la hauteur du bienfait et en rapport avec la reconnaissance de la paroisse. M. Charles Eugène, élève en théologie à Nancy présentement en vacances, a fait une quête dans la commune, puis le conseil municipal a voté un crédit de cinq cents francs.

Avec ces données, le père Peltier étant à Amiens a choisi dans le magasin de M. Lupare la croix et le Christ, pour une somme de deux cent soixante francs.

Jules Chapuis et (...) Girardez, conseillers municipaux, ont été à Clairegoutte acheter le socle brut pour quarante huit francs.

Georges Girardez a cherché le bloc pour vingt francs, et on l'a fait tailler par des ouvriers d'Offemont.

La bénédiction s'est faite solennellement le 31 octobre avec la plus grande pompe possible, un branquard élégamment enguirlandé portait le Christ que six forts garçons de la paroisse soutenaient sur leurs épaules. C'était Georges Tamagne, Jules Lamblin, Célestin Girardez, François Marchand, Joseph Barberet et Joseph Marchal. La procession sortie de l'église se composait du groupe des enfants, avec la croix et une bannière, des candélabres et deux étoiles. Les petites filles avec une bannière, une petite statue de la Sainte Vierge et quatre oriflammes. Les grandes filles vêtues de blanc avec une bannière, une grande statue de Marie immaculée et quatre oriflammes ; les garçons avec leur bannière, une statue de St Louis de Gonzague et quatre oriflammes. Venaient ensuite les porteurs des instruments de la passion, une échelle, une lance, une éponge, une tenaille, un marteau. Ces porteurs étaient Joseph Levin, Constant Marchal, Léon Joseph Bailli d'Eloie, Alexis Barberet, Xavier Perro ; au milieu de ces garçons marchaient deux petites filles blanches, Marie Marchand et Octavie Lamielle portant sur un petit branquard, une couronne d'épines environnée de guirlandes composées de fruits d'églantiers magnifiquement disposées par la sœur institutrice Marie André.

Venait ensuite le branquard décrit plus haut, les jeunes gens munis de fusil faisaient la garde d'honneur, c'étaient Joseph Grillé, Joseph Tamagne, J Claude Lamielle et Joseph Riniche, Eugène Zeller d'Eloie tenait le tambour, (...) Girardez d'Eloie sonnait du clairon.

Ce branquard était suivi par quatre compagnes de la Sainte Vierge, une robe bleue, une ceinture blanche et les cheveux pendants. C'était Catherine Sarazin, nièce de M. le Curé, Julienne Marchand, Marie Petitjean et Marie Sauvageot d'Eloie.

Ensuite venaient les filles de Jérusalem portant les quinze mystères du rosaire, toutes vêtues de blanc.

Après les Saintes femmes, ou la conférence des femmes avec leur bannière.

Ensuite venait les clergés, M. Sarazin curé de la paroisse, M. Mercelat curé à Chaux, M. Schwalm élève en théologie à Besançon résidant à Giromagny.

Deux Thuriféraires, six magnifiques oriflammes. Célestin Girardez maire de Grosmagny et Célestin Levin adjoint au maire étaient revêtus des signes de l'autorité (écharpe).

Enfin, la foule - le clergé portait trois chapes.

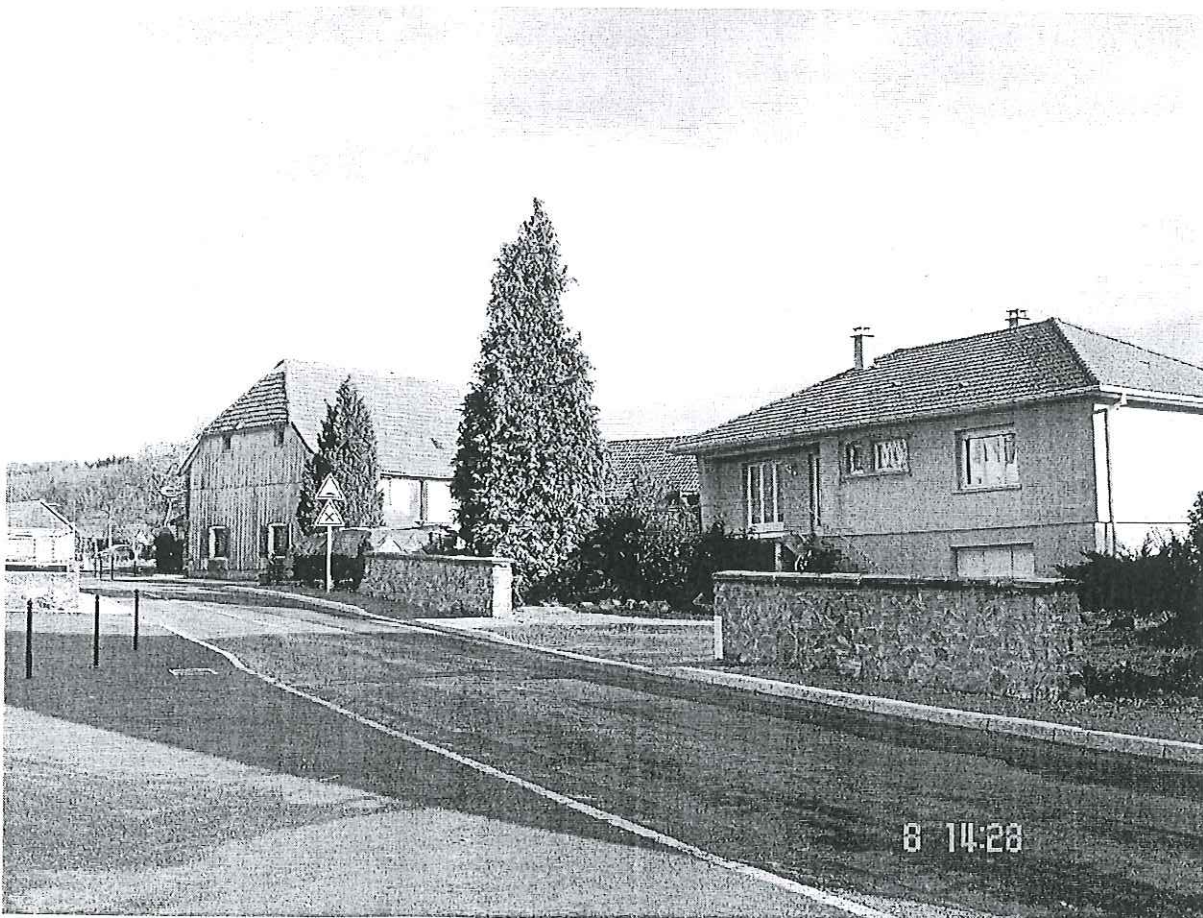
Arrivés devant la croix, trois garçons forts, Georges Barberet, Georges Girardez et Ignace Levin prirent le Christ par les bras et les pieds et à l'aide de trois échelles disposées pour la circonstance, ils montèrent le Christ. Et l'attachèrent à la croix. Alors heureux de leur exploit, ils tirèrent chacun deux coups de pistolet, à l'honneur du Christ, plusieurs autres détonnations répondirent dans les vergers.

Alors, M. Peltier fit une instruction sur la scène du crucifix, invita les fidèles à le visiter souvent.

Après tout cela, le curé de la paroisse fit la bénédiction solennelle et on rentra à l'église en chantant le Tedeum et on termina par la bénédiction du très Saint Sacrement.

Notez que quoique la saison ne fait pas ordinairement celle des beaux jours et qu'il plut la veille cependant nous avons eu un temps magnifique !

Nota : transcription la plus proche du texte original (sauf erreurs)



ETAT-CIVIL

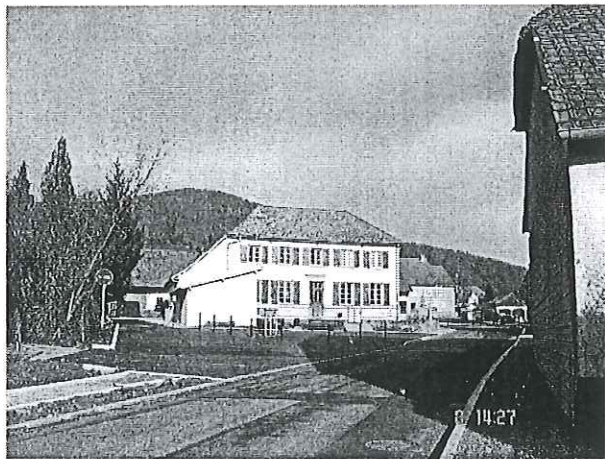


NAISSANCES

Tom Gilles CHAUTARD, le 16 juillet 2004
Jeanne Violette Suzanne FERRARI, le 09 mars 2004
Victor HEIN, le 12 juillet 2004
Océane LÉGUILLON, le 10 avril 2004

MARIAGES

Hélène HEIDET et Guillaume CHEVALIER, le 19 juin 2004
Krasimira PENCHEVA et Frédéric KIFFEL, le 05 juin 2004



DÉCÈS

Philippe ANDRÉOLETTI, le 14 juin 2004

DÉCÈS

(de personnes nées à Grosmaigny mais domiciliées à l'extérieur)

Léa PETITJEAN, le 28/01/2004 à Saint Denis (née le 09/09/1914)
André MOUGIN, le 27/02/2004 à Belfort (né le 16/05/1927)
Alain LÉGUILLON, le 29/04/2004 à Frahier & Chatebier (né le 01/05/1955)
Léonie MARCHAL ép. NICOLAS, le 01/05/2004 à Belfort (née le 04/07/1910)
Simone GIROT ép. COURTOT, le 13/05/2004 à Draguignan (née le 10/02/1909)
Michel ANDRÉOLETTI, le 03/04/2004 à Sermamagny (né le 24/02/1946)
Aline CORRÉ ép. PERRÉ, le 15/07/2004 à Belfort (née le 19/08/1914)
Marcelle MARCHAL, le 17/11/2004 à Belfort (née le 11/12/1921)

il y a cent ans

LA CROIX 15 février 1905

LA COIFFURE ESTIVALE DES FACTEURS

Me BERARD, sous secrétaire d'état des postes et télégraphes, va mettre en essai l'été prochain, deux modèles de coiffures pour les facteurs ruraux, un chapeau de paille de forme coloniale et une casquette en toile avec recouvre nuque telle que les enfants en mettent sur les plages pour se protéger du soleil. Les coiffures, portent, sur ruban noir ces mots en lettres d'or : POSTES

LA FRONTIERE 28 mi 1905

Vendredi à 4 heures du soir, le garde champêtre de GROSMAGNY voyait un individu dans l'eau de l'étang « BOICHOT » croyant que c'était un pêcheur, il s'approcha et vit un homme qui se noyait. Avec l'aide d'un voisin, il pût sauver l'individu qu'il conduisit à ELOIE. Là, on lui donna des habits secs et le soir à 8 heures et demi l'homme se couchait sur un lit de foin, dans des couvertures. On le croyait guéri de sa funeste résolution, mais le lendemain à 5 heures, il quitta la grange de son hôte et alla se pendre à une verne le long de la route reliant ELOIE à VALDOIE. Le corps était suspendu par une ceinture de cuir à 1m 60 du sol. le cadavre à été reconnu pour être celui d'un dénommé SCHUFFENECKER, domestique chez Me Prosper YUNG à VALDOIE, son patron l'avait envoyé le 6 courant, retirer des marchandises en gare et lui avait remis 60 francs. depuis ce jour, il n'avait pas reparu. C'était un alcoolique qui avait l'habitude de boire aussitôt qu'il avait de l'argent. Agé de 45 ans, il était né à BOURBACH en Alsace.

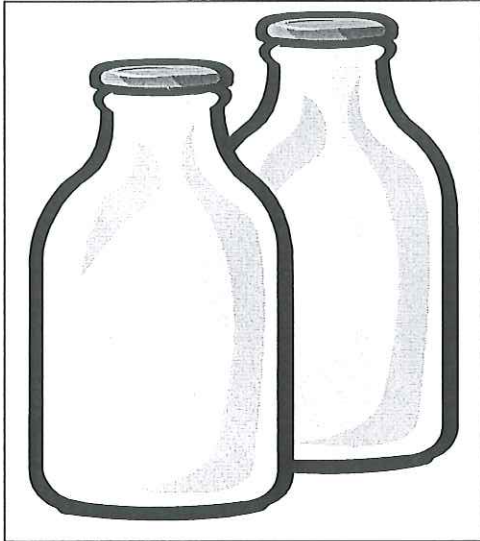
LA CROIX 31 décembre 1905

Me l'abbé VILLAUMIE précédemment curé de DAMPIERRE sur DOUDS, a été nommé curé de GROSMAGNY en remplacement de Me l'abbé ROUECHE nommé à DELLE. L'installation du nouveau pasteur de GROSMAGNY aura lieu demain dimanche, Me l'abbé VILLAUMIE est né à CROIX en 1872. la population de GROSMAGNY a été très vivement affectée du départ de Me l'abbé ROUECHE, auquel elle était déjà très attachée, mais soumise à l'autorité ecclésiastique, elle s'apprête à fêter dignement l'arrivée de son nouveau curé. Me l'abbé VILLAUMIE est d'ailleurs précédé d'une heureuse réputation, qui lui a gagné les sympathies de ses nouveaux paroissiens.

Dans son édition du 24 septembre 1905 le journal LA CROIX publie un article relatant la dernière exécution capitale public en FRANCHE-COMTE. Peu de personnes le savent mais c'est sur le territoire de la commune de GROSMAGNY qu'a eu lieu en 1855 cet événement.

Dans la prochaine édition de notre bulletin municipale nous consacrerons un article complet sur les raisons de cette exécution.

QUE DEVIENNENT LES BOUCHONS EN PLASTIQUE ???



Depuis la création de l'association « un bouchon, un sourire », il a été collecté 120 tonnes de bouchons dans le Territoire de Belfort (uniquement les bouchons fermant les bouteilles de lait et les eaux minérales).

Ceux-ci sont vendus et recyclés en Belgique. L'argent récolté a permis d'aider les écoles de Madagascar et l'achat de 4 fauteuils roulants :

- ❖ 1 remis à un autiste à Hérimoncourt
- ❖ 3 remis au « Chênois » à Bavilliers

Une autre association vient de naître qui accepte tous les autres bouchons en plastique : lessives, adoucissants, produits ménagers, etc... Elle partage le local de Phaffans avec la première formation et comme elle, rassemble, trie et expédie ses produits à Colmar.

De même, les bouchons en liège partent pour l'Alsace.

Afin de faciliter la tâche, les Grosmagniens sont invités à déposer leurs sacs de bouchons dans une poubelle qui sera mise à cet effet au centre de loisirs et surtout, ils sont priés de remettre le couvercle de ladite poubelle afin d'éviter l'eau ou la neige.

Jusqu'alors, tout était déversé pêle-mêle dans un seau : contenant peu pratique et trop petit où l'on récupérait autant d'objets indésirables (bris de verre, lames de rasoirs, couvercles métalliques, capsules de bière, etc...) que de bouchons !

Le spectacle était un peu repoussant : aussi, la tâche fut-elle abandonnée durant quelques mois.

Merci de votre compréhension et de votre civisme.

Message de dernière minute :

Découragée par le comportement de certaines personnes qui n'hésitent pas à dérober les récipients mis à leur disposition pour mieux collecter leurs bouchons :

- ❖ 2 suspensions restées 1 semaine,
- ❖ 2 seaux restés quelques jours,
- ❖ 1 poubelle neuve restée quelques heures,

je renonce à la tâche ingrate d'éboueur municipal. Si vous le désirez, vous pourrez toujours déposer vos sachets au 2 rue de la Libération, ils seront les bienvenus.

Merci de votre compréhension.

Christiane Denger.

